

Déclaration individuelle d'intention de participation à un mouvement de grève

Réf : articles L133-1 à L133-10 du code de l'éducation

Tout enseignant chargé de classe qui participerait à un mouvement de grève sans être préalablement déclaré gréviste encourrait une sanction disciplinaire

Tous les champs ci-dessous sont à renseigner obligatoirement
Fiche devant être réceptionnée par votre IEN de circonscription
au plus tard 48 heures avant la date déterminée par le préavis de grève
(délai comprenant un jour ouvré)

- par voie postale.
- par télécopie
- par voie électronique

Je soussigné(e) : Nom : Prénom :

•Nom de jeune fille :

•Lieu (école) d'exercice des fonctions d'enseignement le jour de la grève :

Attention : Pour les enseignants qui ont plusieurs affectations ou les personnels remplaçants (ZIL ; brigade, etc.) indiquer l'école d'exercice des fonctions le jour de la grève -

Circonscription :

Commune :

Dénomination précise de l'école :

Cochez la case correspondante si vous relevez de l'une des catégories suivantes :

- Personnel ZIL- TRS-TMBD- BDFC Nom de l'enseignant remplacé.....
- Personnel animation soutien.

Déclare :

- Avoir l'intention de faire grève le

A, le.....

Signature